DELIBERATION
De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
De l'Université Bretagne Sud

SÉANCE du 7 mai 2020

Délibération n° 18-2020 : Modalités de Contrôle des Connaissances de l'IUT de Vannes pour l'année universitaire 2020-2021

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, complété par l'arrêté du 27 mai 2014
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master, modifié notamment par l'arrêté du 4 février 2014 relatif à la nomenclature des mentions du DNM.
Vu le Cadre National des Formations, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018
Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant sur l'accréditation de l'établissement

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les Modalités de Contrôle des Connaissances **de l'IUT de Vannes**, pour l'année universitaire 2020-2021.

Membres en exercice : **31** membres
Membres présents : 23
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 25 Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 1

Délibération adoptée

Visa du Président

Signé par : Jean Peeters
Date : 26/06/2020
Qualité : Le Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Modalités de Contrôle des Connaissances de l'IUT de Vannes pour l'année universitaire 2020-2021
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 juin 2020
Document mis en ligne le : 26 juin 2020

Présidence
Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

UNIVERSITE BRETAGNE SUD